Une Opinion bien fondee

Les attaques injustes dont le cabinet Laurier est l'objet à propos de l'imprimerie nationale démontrent une fois de plus que des réformes radicales auraient dû être opérées là comme dans toutes les branches du service civil. Le gouvernement actuel, par complaisance et par faiblesse, a laissé à la tête de tous les départements des adversaires politiques, des adversaires violents qui, encore à l'heure présente, souhaitent avec ardeur la décheance du parti libéral. L'heure des réformes n'est peut-être pas très éloignée, et quand ces réformes auront été accomplies, le parti tory pourra peut-être se plaindre encore de la manière dont les choses sont conduites à l'imprimerie nationale et dans les autres branches du service public, mais le parti libéral ne se plaindra sûrement pas.—La Patrie.

L'Imperialisme de Sir Charles.

A propos d'un article du "Star" le journal de M. Tardivel publie ce qui suit:

En d'autres termes, Sir Charles Tupper et le parti conservateur sont opposés à l'impérialisme parlementaire; mais ils sont favorables à l'impérialisme militaire. Ils ne veulent pas que le Canada soit représenté au parlement anglais; mais ils demandent que nous prenions part aux guerres de l'Angleterre dans lesquelles nous n'avons rien à voir, qui se déclarent, se poursuivent et se terminent sans que nous soyons consultés en aucune façon! Eh bien! c'est là une politique abominable, pire encore que l'impérialisme parlementaire. Les organes du parti conservateur dans la province de Québec vont ils accepter le genre d'impérialisme que Sir Charles veut nous imposer? Vont-ils avoir le courage de parler ouvertement, une bonne fois? Ils savent à merveille que les Canadiens français ne veulent, ni de l'impérialisme parlementaire, ni de l'impérialisme militaire; encore moins du dernier que du premier. Pourquoi ne le disent-ils pas?—La Verité.

La petite verole a Winnipeg.

Winnipeg est actuellement en grand emoi par suite d'un commencement d'épidemie qui s'est declaré ces jours derniers.

L'origine en est assez curieuse.

Un anglais qui revenait du Japon après fortune faite, et retournait en Angleterre, étant tombé malade en route fut transporté à l'hôpital de Winnipeg où il mourut sans qu'on ait pu définir exactement sa maladie.

Or il paraît qu'il était atteint de la petite vérole.

Il était enterré depuis 12 jours quand se produisirent successivement plusieurs cas de petite vérole, et l'on constata que les personnes atteintes avaient toutes été en contact avec le défunt, soit en chemin de fer soit à l'hopital.

Deux infirmières ont succombé.

Depuis d'autres cas ont été signalés, et toutes les précautions sanitaires de circonstance ont été prises.

Il y a tout lieu d'espérer que grâce à la rapidité des mesures prises, l'épidemie sera arrêté dès ses débuts.

Une sage précaution d'ailleurs est de se faire vacciner.

SPECIFIQUE INCOMPARABLE

Le BAUME RHUMAL est le vrai spécifique contre les fluxions de poitrine.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aidé et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.